

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

CONSULTATION N°01/UIKT/2022

Conformément aux dispositions du Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, l'Université Ibn Khaldoun de Tiaret informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation N°01 /UIKT/2022, Il est publié sur le site web de l'université et affiché au niveau des administrations public de la wilaya de Tiaret à partir de 10/01/2022, concernant : « Etude et suivi des travaux de réhabilitation et réfection des anciennes structures (Ex-ITMA) au profit de l'Université ibn Khaldoun de Tiaret », qu'à l'issue de l'examen et de l'évaluation des offres techniques et financières, l'attribution provisoire de la consultation est :

Intitulé de l'opération	Soumissionnaire retenu	Montant proposé DA (TTC)	Délai proposé		Note. F /30	Note. T /70	Note globale /100	Observations
			étude	suivi				
« Etude et suivi des travaux de réhabilitation et réfection des anciennes structures (Ex- ITMA) au profit de l'Université ibn Khaldoun de Tiaret »	BET.ART CONSTRUCTION BENAICHOUCHE Abdelkader N.I.F : 15814010129319400000	2 760 000.00	02 mois	06 mois	30	60	90	Meilleur offre

Conformément à l'article 82 du Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics Les soumissionnaires peuvent consulter les résultats de l'évaluation technique et financière dans un délai de (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis auprès de l'autorité compétente conformément à l'article 82 du décret présidentiel susmentionné.

03 فيفري 2022

مدير جامعة تيارت
الأستاذ: بنشوشات برزوك
الجامعة الوطنية للدراسات والبحوث
البيضاء